



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**État-major des Armées  
État-major de zone de défense de Metz  
Division appui des formations**

Metz, le 02 NOV, 2022  
N° 504931 /ARM/EMA/EMZD Metz  
/DIV.ADF/BSI/SSEU/NP  
EP5650

Le général de corps d'armée Alexandre d'ANDOUQUE de SÉRIÈGE,  
gouverneur militaire de Metz,  
officier général de zone de défense et de sécurité Est,  
commandant de zone terre Nord-est,  
commandant des forces françaises  
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

monsieur le directeur départemental des territoires de la Marne.

**OBJET** : permis de construire d'une centrale photovoltaïque – Marolles (51).

**RÉFÉRENCE** : courriel du 4 octobre 2022.

Par correspondance visée en référence, vous me consultez à propos du permis de construire déposé par la société Parc Solaire de Marolles pour un projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol comportant cinq postes de transformation et un poste de livraison, situé lieu-dit « Pré Sainte-Croix », à Marolles.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je n'émet aucune objection à cette demande.

En effet, aucun immeuble militaire ne se trouve dans le périmètre d'implantation et ce dernier n'impacte pas les servitudes d'utilité publique relevant du ministère des Armées.

Toutefois, je me permets de vous signaler qu'il vous faut également recueillir l'avis de la Sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Nord – division environnement aéronautique – BA 705 – RD 910 – 37 076 TOURS cedex 02 mail : [dcae-dircam-sdrcom-nord-envaero.chef.fct@intradef.gouv.fr](mailto:dcae-dircam-sdrcom-nord-envaero.chef.fct@intradef.gouv.fr) car il s'agit d'un obstacle de moins de 50 mètres.

Pour le commandant de zone Terre Nord-est et par délégation,  
le colonel (T) Dominique LAMBERT,  
commandant la division appui des formations

Le LCL Ph. de DANNE  
chef du bureau stationnement infrastructure  
de la zone de défense Metz

## LISTE DE DIFFUSION

### DESTINATAIRE :

- DDT de la Marne.

### COPIES :

- COMBdD Saint-Dizier Chaumont ;
- ESID Metz ;
- SDRCAM – BA 705 – section environnement aéronautique ;
- USID Saint-Dizier.